

S/S
REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL JUSTICE SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 091 /PRG/85.

-: ORDONNANCE :-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 AVRIL 1984 ;
VU la Proclamation de la 2ème République ;
VU l'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

-: ORDONNE :-

ARTICLE 1ER/- Une bourse de Stage d'une durée de (3) mois à compter du 15 AVRIL 1985 sur la Production et la Technologie du Coton auprès du Centre EGYPTIEN International pour l'Agriculture (E.I.C.A.) est accordée aux Messieurs dont les noms suivent en service au Ministère de l'Agriculture

- 1- MM. Mamby SYLLA, Assistant d'Agriculture
- 2- " Mamadou BAH, Contrôleur -"-
D.P.A. de Kindia.

ARTICLE 2/- Les frais de stage, d'entretien et de transport (Aller-retour) sont à la charge du Gouvernement EGYPTIEN.

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, LE 15 AVRIL 1985



-: COLONEL LANSANA CONTE :-